



Aubigny-Les Clouzeaux en histoire racontée par les Sages

MESSAGES D'AUBIGNY-LES CLOUZEUX

D'HIER À AUJOURD'HUI



SOMMAIRE · 2 Les assemblées d'habitants sous l'ancien régime
· 4 Luc-Augustin Bacqua (1757-1814) · 6 Prom'nons nous dans les
rues des Clouzeaux · 8 Lieux-dits d'Aubigny-Les Clouzeaux
· 10 Les écoles publiques à Aubigny · 12 04 novembre 1918

Les assemblées d'habitants sous

Les actes notariés de l'ancien régime comportent souvent des « actes d'assemblée » ou actes de communautés des habitants de la paroisse. Pour Aubigny, malheureusement les actes des notaires de la paroisse n'ont pas été conservés ; mais ce n'est pas le cas pour les Clouzeaux où les actes notariés de ce lieu ont bien traversé les siècles et il est possible de consulter ces documents très riches d'informations sur la vie de la paroisse et de ses habitants.

Les « actes d'assemblée » en particulier vont traiter un grand nombre de sujets concernant l'administration villageoise. Le village est en effet soumis au Seigneur, mais les habitants ont droit de décision en ce qui concerne la gestion de l'église et du quotidien du bourg. Pour cela ils se réunissent certains dimanches après la messe, ce sont les assemblées d'habitants. Ces assemblées vont regrouper tous les habitants de la paroisse, ils représentent donc à peu près tous les échelons de la société de l'ancien régime : du seigneur (peu présent) au journalier, et de nombreux métiers sont souvent indiqués, mais les plus pauvres n'y sont pas mentionnés. Les informations portent sur les « notables » de la paroisse qui vont avoir droit de parole et de décision finale. Il semble qu'un nombre minimum de présents soit requis pour la tenue d'une assemblée, certains actes de communauté d'habitants faisant mention « d'un nombre suffisant pour délibérer ». La présence de femmes y est tout à fait exceptionnelle. Les seigneurs y sont peu présents, mais ils peuvent entrer en contestation avec les décisions prises ex : ne pas vouloir payer la taille, s'être accaparé des biens communaux etc.

La convocation à la réunion se fait par affiche, placardée à la porte de l'église, et au prône de la messe où le curé va communiquer l'heure et le sujet de la prochaine assemblée, le délai habituel est d'une semaine entre la convocation et la tenue de l'assemblée ; mais quand il s'agit d'adjudication des biens de la fabrique ou des places de banc dans l'église, il faut un délai de trois semaines entre la première convocation et la tenue de la dernière assemblée où se déroule la troisième et dernière enchère.

Ainsi après l'office des dimanches et jours de fêtes, à la sortie de la messe de 10 heures, les habitants se regroupent, « devant la grande porte et principale

entrée de l'église, au son de la cloche » et les requérants, qui peuvent être les habitants ou plus souvent le syndic, exposent le motif de l'assemblée ; les membres délibèrent entre eux et rendent leur avis, le déroulement de cette réunion étant consigné par le notaire qui fait office de secrétaire de séance. Il est possible que certaines assemblées soient suivies de banquets.

Dans ces assemblées, on va aborder les problèmes éventuels de la communauté paroissiale et procéder en particulier à l'élection du « fabriqueur », du syndic et des collecteurs d'impôts.

Le « fabriqueur » est celui qui a en charge la fabrique, institution qui gère les biens et les revenus de la paroisse, ceux-ci étant constitués de dons (maisons, terres, rentes), des quêtes, des locations de bancs et autres... Il va tenir les comptes sur un registre soigneusement vérifié, mais c'est le conseil de fabrique qui a véritablement le pouvoir décisionnel pour les travaux et les aménagements de l'église.

Le syndic élu également lors de ces assemblées d'habitants va être leur représentant, c'est lui qui va réunir l'assemblée et qui est chargé d'exécuter les décisions qui seront prises.

Être nommé à ces fonctions est considéré comme un honneur, mais ce n'est pas sans risque, en particulier financier car ils peuvent être amenés à faire des avances d'argent. L'assemblée d'habitants a aussi la prérogative de nommer des collecteurs d'impôts, il s'agit alors d'une charge ingrate que l'on cherche à éviter.

Pour les Clouzeaux il est fait mention d'un acte d'assemblée paroissiale dès le 5 mai 1715, acte tout à fait remarquable d'un notaire de Luçon, dans lequel la population réunie remercie l'évêque de la donation qu'il a faite d'une rente de 100 livres « pour l'entretien et subsistance d'un régent et maistredescolle pour l'instruction des enfans de la ditte paroisse ». Il sera étudié ultérieurement dans un dossier sur les « régents ».

Mais dans les archives privées de la famille Aurusseau, déposées aux archives départementales de la Vendée, il est relaté une assemblée d'habitants des Clouzeaux encore plus ancienne, puisque du 29 novembre 1630 : « M Eutrope et Pierre Aurusseau frères, enfans et héritiers de feu Me Mathurin Aurusseau et de Jeanne Rougnoneau ont remontré au procureur, syndic, fabriqueur, manans et habitants du bourg et paroisse des Clouzeaux que

le dessin des dits feu avait été d'être enterrés et inhumés en l'église du dit lieu des Clouzeaux comme ci-devant avait été les feu Aurusseau en respect de leur dessin et le décès survenu le jour d'hier de la personne de la ditte Rougnoneau, les dits Aurusseau, enfans, prient les dits habitants de vouloir permettre qu'elle soit inhumée et enterrée en la dite église près le dit feu Aurusseau son mary. En l'offre qu'ils font de fonder et donner en cette faveur par chascun an à la dite fabrique un boisseau de blé et un autre boisseau de seigle... qui leur appartient sur le village et tènement de la Fignouzière paroisse des dits Clouzeaux... Et après que les offres des dits Aurusseau ont été délibéré et considéré... ont les dits procureur, syndic, fabriqueur, manans et habitans des dits Clouzeaux soussignés après la cloche sonnée à la manière acoustumée trouvé l'avantage de la cure et fabrique du dit lieu, ont unanimement et en corps politique accordé la ditte Rougnoneau sera inhumée près le dit feu Aurusseau son mary... Sans que toutefois les héritiers puissent prétendre à l'avenir avoir droit de sépulture, ni pouvoir mettre tombeau sur y-ceux sans autre permission des habitants... »

Ensuite, on trouve les actes de Joseph Bécaud, notaire des Clouzeaux de 1751 à 1757, un acte de la communauté d'habitants de cette paroisse portant sur la nomination du fabriqueur de la paroisse :

Aujourd'hui, treizième jour du mois de février 1752 à l'issue de la grande messe paroissiale des Clouzeaux au-devant de la grande porte et principale entrée de l'église de ce lieu au son de la cloche à la manière accoustumée pour les affaires de la paroisse ont comparu en leurs personnes par-devant nous notaires soussignés de la ville et principauté payerie de la Roche-sur-Yon messire Christophe Sachot prestre curé du lieu, messire Henry Nicolas Ruchaud aussi prestre vicaire desservant le prieuré du dit lieu, Me René Augereau Dessalines, Me François Bertrand, Me Jacques François Remaud sergent royal, Me Jean Ruchaud, Me André Fayau, Pierre Olliveau, Jacques Boureau, André Olliveau, Etienne Dubois, François Millet, Joseph Guillet, Louis Petit, Louis Marionneau et plusieurs autres, tous manans et habitants de la paroisse et représentants la majeure partie d'yceux, lesquels et sieur curé vicaire et habitants cy-dessus dénommés après avoir fait une exacte recherche dans la paroisse pour nommer et mettre un fabriqueur en charge au lieu et place de

Me Pierre Fayau ci-devant fabriqueur jusqu'à ce jour, ont conjointement et unanimement nommé pour fabriqueur dans la dite paroisse la personne de Me Jean Millet présent demeurant au dit bourg des Clouzeaux. Lequel a accepté la charge, et promis de fidèlement s'y comporter et ce pour le temps de deux années à commencer du jour et date des présentes pour finir à pareil jour, ... lui donnant pouvoir de recevoir toutes les sommes des deniers qui se trouveront être dues à la fabrique... et également de payer ce qui se trouvera être due par laquelle dite fabrique, faire faire toute réparation nécessaire qu'il conviendra, le tout suivant et conformément au règlement et ordonnance de ce diocèse... ; Suivent les signatures.

Au XVIII^e siècle, rares sont les villages du Bas-Poitou qui ne possèdent pas un notaire : il y en a 40 à Fontenay-le-Comte, 39 à Luçon et 36 aux Sables-d'Olonne. Le notaire va rédiger des actes souvent convenus entre les parties, leur donner une forme écrite et les authentifier, ce qui permettra leur exécution et évitera toute source de litige ultérieure. Pour le chercheur actuel, les fonds notariés constituent une mine d'informations sur la vie de nos ancêtres. Les actes sont souvent en rapport avec la famille : contrats de mariage, testaments, inventaires de biens, ou en rapport avec la vie économique : vente, bail fermier, « baillette », arrentement... Mais, comme dans notre recherche, ces actes peuvent concerner aussi la vie publique et l'administration du bourg ; car dans le milieu rural, le notaire, avec le curé et le seigneur, est souvent le seul à savoir rédiger. Le notaire du 18^e siècle apparaît donc comme un notable, personnage incontournable du village. Il ne s'enrichit pas avec sa charge notariale et doit souvent être fermier et régisseur soit du seigneur local soit d'une riche abbaye ; quand son activité est faible, il cumule alors les fonctions. Mais, souvent, le notaire va tirer profit de cet avantage que constitue la connaissance des bonnes affaires à réaliser dans les familles et augmenter son patrimoine foncier. Toutefois, plus que par l'argent, le notaire se démarque par son savoir. Il est l'homme à qui on fait appel pour gérer les biens, pour lui demander conseil, pour éviter un recours en justice... Dans sa vie quotidienne, il est souvent amené à se déplacer dans les campagnes pour rencontrer sa clientèle, par exemple recueillir les vœux testamentaires, et il le fait souvent à cheval quelle que soit l'heure ou la saison. Il est un témoin

privilegié du milieu dans lequel il officie.

Joseph Bécaud, notaire des Clouzeaux, disparaît en 1757 et les actes concernant la paroisse des Clouzeaux vont se trouver parmi les actes notariés de Jean-François Ruchaud, notaire de Saint-André-d'Ornay, fermier régisseur de l'abbaye des Fontenelles ; le premier à la date du 26 décembre 1757 (voir ci-dessous) et ensuite jusqu'en 1782, ainsi 14 actes de communauté des habitants de cette paroisse vont nous fournir des précisions sur l'administration des Clouzeaux. L'acte ci-après intitulé « acte d'arrentement de la somme de trois livres au profit de l'église des Clouzeaux, consenty par Maitre Jean Millet et Marie Anne Gralpois sa femme » concerne l'acquisition dans l'église d'une place pour y mettre un banc ; les actes suivants seront étudiés dans les prochains « MESSAGES »...

Pendant de nombreux siècles, l'église ne dispose pas de sièges ou de bancs ; les fidèles restent debout ou s'assoient donc sur le sol durant les offices. Seuls, les membres de la noblesse possèdent systématiquement un banc dans l'église, et ils ne sont d'ailleurs pas exempts de rétribution ; en effet, la location de bancs ou d'emplacement, comme c'est le cas aux Clouzeaux va constituer une source de revenus pour la fabrique. Et sur l'autorisation de l'évêque ce privilège va s'étendre aux nantis de la paroisse, les tarifs vont varier d'une paroisse à l'autre, ils dépendent aussi de la dimension du banc, toujours précisée, et de leur situation dans l'église par rapport au maître autel, allant de quelques sols à plusieurs livres :

Aujourd'hui le vingt six décembre mil sept cent cinquante sept comparant messire Henry Nicollas Ruchaud prestre vicair de la paroisse des Clouzeaux, maitre Joseph Guillet tailleur au nom et comme fabriqueur de l'église paroissiale des Clouzeaux et andré Olliveau sindic de la ditte paroisse, demeurant le dit guillet au bourg des Clouzeaux et le Olliveau au village de la Vergne Guilloton en la paroisse, je Jean François Ruchaud notaire soussigné de la principauté paierie de la Roche sur Yon me suis transporté au devant de la grande porte et principale entrée de la dite église estant l'heure de grande messe célébrée par messire Christophe Sachot prestre curé dycelle hors le lieu saint, lieu ordinaire des actes de délibération des affaires de la dite paroisse, les habitants dycelle convoqués au son de la cloche et à la

manière accoutumée, yceux assemblés en corps pollitique, le dit Guillet leur a déclaré que maitre Jean Millet marchand et marie anne Gralpois sa femme proposant d'acquérir en la dite église une place pour y mettre un banc de cinq pieds de long et quatre pieds de large et deux pieds dix pouces de profondeur placé joignant le mur de l'église sur la main droit en entrant, derrière les deux bancs de Monsieur Dessaline, distance de l'autel du Rosaire environ de quinze pieds, lesquels ont pour cela offert de donner à l'église la somme de trois livres par chacun an, à commencer d'aujourd'hui, en un an et après continuer tant qu'eux et les leur en jouiront, déclarant le dit Guillet avoir publié lui-même la proposition et offre par trois dimanches consécutifs à la porte de l'église jour de grande messe ; les habitants lui ont paru approuver la proposition des Millet et Gralpois, sa femme. Comme les dits Millet et Gralpois sont présentement comparant ; J'ai requis l'avis des dits sieurs habitants ce jour, les y a déterminés, y a présentement publié à haute et intelligible voix le ci emplacement de banc ci-dessus désigné qui selon le bon plaisir de monseigneur l'illustrissime et révérendissime Evesque et Baron de Luçon, est adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur. Les habitants ne se sont présentés pour requérir ni renchérir le dit emplacement, j'ai requis d'abondant l'avis de ses sieurs habitants : A l'endroit ont comparu en leur personne, noble homme René Augereau Sieur Dessaline, Jacques Bureau, Etienne Dubois, Jacques Remaud, Joseph Geay, Jacques Ridolet, Louis Durandet, François Millet, Simon Pajot, Jean Biroteau, Louis Marionneau, composant la majeure et plus saine partie des habitants de la paroisse des Clouzeaux. Lesquels ont dit que pour le bien de l'église et l'utilité des Millet et Gralpois sa femme, ils consentent que l'adjudication sera présentement fait du emplacement au dits Millet et Gralpois à la charge par eux d'en verser par les offres qu'ils ont fait et ont, les dits habitants ci-dessus dénommés, voulu consenti stipulé et accepté tout ce que dessus, et se sont soussignés, et de tout quéri.

Fait et arrêté au-devant de la porte de l'église paroissiale des dits Clouzeaux...

Suivent les signatures.

A suivre...



Luc-Augustin Bacqua (1757-1814)

Il est né le 29 novembre 1757 au Landreau à Aubigny.

Il avait 6 frères et sœurs dont un, Georges François sera comme lui chirurgien.

De la vie de Luc-Augustin jusqu'en 1779, on ne sait rien. De sa formation médicale, non plus : a-t-il été élève à l'hôpital de la marine à Rochefort ? apprenti à l'Hôtel-Dieu de Nantes ? reçu chirurgien de campagne ou de ville par la corporation de Thouars ou de Fontenay ? C'est cette hypothèse qui semble la plus vraisemblable. Il aurait appris son métier avec son parrain, Luc-Augustin Bacqua, chirurgien aux Clouzeaux.

A cette époque, les études de chirurgie débutent par une période d'apprentissage fixée à trois ans chez un chirurgien qui n'a droit qu'à un apprenti à la fois, ou à l'hôpital.

Au terme de ces trois années on délivre aux élèves un certificat de stage et après avoir soutenu l'épreuve de la petite expérience, ils peuvent officiellement s'installer en campagne mais n'ont pas le droit de s'installer en ville.

Ceux qui le souhaitent peuvent passer trois années supplémentaires chez un

maître en ville, ou dans les hôpitaux, ou comme chirurgien navigant, et passer une série d'examen pour être nommé chirurgien.

Une autre voie consiste à être nommé par un concours et assister le chirurgien en chef à l'hôpital. Après quelques années et sur concours, il obtient des lettres de maîtrise.

Le gagnant faisant alors partie de la communauté des chirurgiens, il doit rester six ans à l'hôpital avant de pouvoir enfin exercer en ville.

Bacqua sera donc un chirurgien gagnant maîtrise après avoir été chirurgien dans la marine de guerre.

A 22 ans il arrive à Brest (grand port militaire équipé d'une école de chirurgie) non pas par la voie de la célèbre école de chirurgie navale mais par la voie de la mobilisation aux «ordres du Roi»

Il est mobilisé sur la frégate «l'Inconstante» comme deuxième chirurgien de levée.

Pendant 45 mois à bord des vaisseaux du roi, il participe à de nombreuses batailles navales et revient à Brest en avril 1783.

Cette période lui aura permis d'apprendre une médecine moderne

grâce à Jean-François Coste (précurseur de l'asepsie : méthode préventive utilisée pour éviter toute infection microbienne) dont il tirera le plus grand profit dès son arrivée à l'hôpital de Nantes où il est nommé après concours, en 1784, second chirurgien.

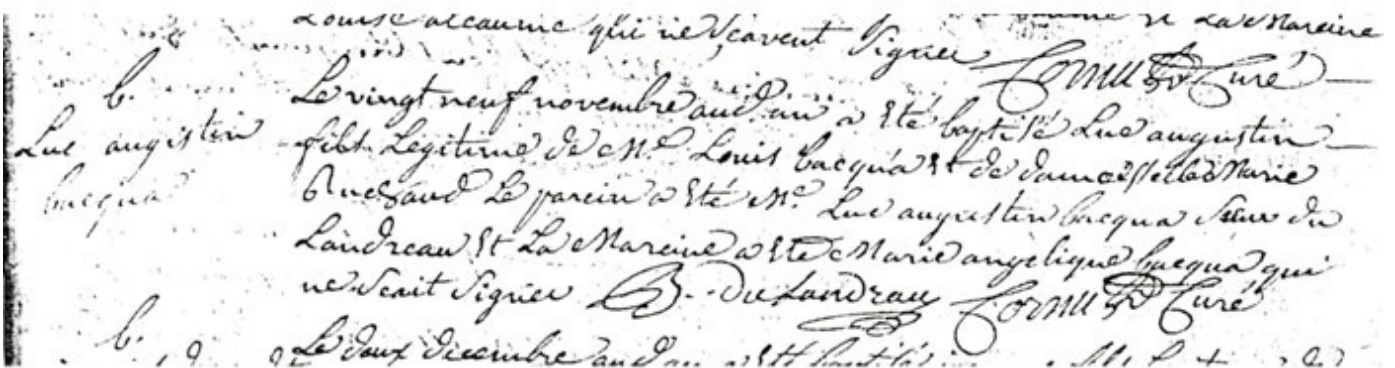
Il va opérer de son mieux, malgré des conditions déplorables et sera nommé chirurgien de l'Hôtel-Dieu (en 1789) avec interdiction de se marier dans les six ans et contraint à demander la permission de sortir en ville.

Il prête son concours à Darbefeulle (1756-1831) pour le maintien de l'école de chirurgie de Nantes qui devait être supprimée pendant la révolution en 1792.

Or, le 10 mars 1793, éclate l'insurrection de Vendée : les blessés affluent. L'école est rouverte et Darbefeulle est choisi comme professeur et chirurgien.

Lors du siège de Nantes (29 juin 1793), l'hospice reçoit 297 blessés en deux jours. Le 17 août, 40 « seulement » étaient morts.

Après cette bourrasque, Darbefeulle, Bacqua ainsi que Desray (qui avait perdu le concours face à Bacqua) vont bâtir les pierres de l'école de chirurgie



Acte de baptême de Luc-Augustin Bacqua

Tombeau de Luc-Augustin Bacqua

en se partageant l'enseignement. Les cours commencent officiellement le 1er Vendémiaire (20 septembre)

Pendant les guerres de Vendée, les difficultés arrivent pour Bacqua.

En août 1793, alors qu'il pratique à l'hôpital depuis 9 ans, il est arrêté, accusé d'avoir favorisé l'évasion du prisonnier Guerry, sénéchal de Tiffauges qui était hospitalisé dans son service. Sur les instances de ses collègues, il est rapidement libéré. Il contracte alors le typhus (épidémie à Nantes).

En 1796, l'administration se prive des services du chirurgien le plus réputé de la région sous le prétexte que son contrat de premier chirurgien était expiré depuis 1795. Ses collègues Darbefeuille et Desray sont nommés respectivement chirurgien en chef et second. Bacqua s'établit donc en ville, à proximité de l'hôpital. C'est à cette période qu'il va faire ses opérations les plus remarquées, en particulier celle de madame Gabory sur laquelle il fit une double césarienne.

Cette femme, âgée de 29 ans avait déjà perdu trois enfants à la naissance. Devant accoucher du quatrième, elle fit appel à Bacqua qui jugea avec quatre de ses confrères que l'enfant ne pourrait sortir normalement : la femme, étant décidée à garder son enfant, accepta d'être opérée par Bacqua.

Après 40 jours de soins, de souffrances, la malade put aller et venir, exécuter tous ses mouvements sans gêne et sans douleur jusqu'à la consolidation entière de la plaie.

On peut considérer que, bien que l'enfant, né vivant et bien portant, soit mort au bout de douze jours, l'opération fut réussie, car la mère elle, était restée en vie.

Elle eut des conséquences capitales pour Bacqua lui-même mais aussi pour l'opération césarienne et la chirurgie en général.

Bacqua renouvela l'opération sur la même patiente le 06 août 1800 : il y eut moins de complications qu'au premier accouchement et l'enfant survécut.

Grâce à cette réussite, il sera un des chirurgiens qui permettra à la césarienne de s'imposer.

L'autopsie réalisée sur Madame Gabory trente ans après sa mort confirmera que les dimensions du bassin nécessitaient l'opération.



En 1806, il examina les complications d'une grossesse extra-utérine.

Qu'en est-il de l'homme ?

On en sait peu de choses si ce n'est qu'il aimait échanger avec ses confrères des propos sur son art, il vouait une vénération à Ambroise Paré, était toujours de bonne humeur.

Malgré une douleur persistance du côté droit, il continuait à soigner ses malades jusqu'au jour où il fut obligé de rester couché. Il avait probablement un anévrisme de l'aorte. Il mourut le 1er avril 1814 alors qu'il était en compagnie de Rouillard, un de ses plus célèbres élèves.

Il fut inhumé au cimetière de la miséricorde à Nantes.

Le 13 mai 1835, un arrêté municipal décida de donner son nom à une rue de Nantes (ancienne rue des Baigneurs, puis rue d'Arcole)

Une rue porte également son nom à Aubigny (Première rue à droite après le bureau de poste)



Éloge funèbre publié le 02 avril 1814 dans le Journal de Nantes et de Loire Inférieure :
 « La chirurgie et les malheureux viennent de faire une grande perte en la personne de Monsieur Bacqua, Docteur, mort subitement hier dans un âge où il pouvait encore se promettre de longues années qu'il aurait sans doute employées, comme celles qu'il a vues, au progrès de l'art et au soulagement des infortunés. Chirurgien savant et justement célèbre, chéri de ses confrères qui l'admiraient, désintéressé, mais trop modeste pour avouer ses bienfaits, Monsieur Bacqua emporte tous les regrets. Sa mémoire vivra longtemps parmi les habitants de cette ville, dans le cœur de ses nombreux amis, surtout dans celui des indigents qu'il affectionnait particulièrement et à qui il aimait tant à prodiguer ses soins. »

Le blason de la famille Bacqua dont le nom viendrait d'un berger espagnol à l'origine d'une victoire des soldats espagnols face aux Maures grâce à une tête de vache. Il aurait été anobli sous le nom de « Cabeza de Vaca » en français « Tête de vache »; Vaca serait devenu Baca (le v se prononçant b en espagnol).

Prom' nons nous dans Les rues des

Un quartier des Clouzeaux porte le nom de personnages qui ont travaillé à la construction de l'Union Européenne, sans oublier Robert Schumann qui en fut l'architecte. La rue qui portait son nom a dû être nommée différemment car il existait une rue Robert Schumann à Aubigny.

KONRAD ADENAUER

Le premier chancelier de la République Fédérale d'Allemagne.

Né à Cologne (Allemagne) le 05 janvier 1876.

En l'espace de six ans seulement, de 1949 à 1955, Adenauer réalisa des objectifs de politique étrangère de grande ampleur visant à ancrer l'Allemagne dans l'alliance occidentale : l'adhésion au Conseil de l'Europe en 1951, la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier en 1952 et l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN en 1955.

Sa contribution à l'intégration européenne
Les épreuves vécues par Adenauer pendant la Seconde Guerre mondiale firent de lui un partisan du réalisme politique.

Adenauer fut un fervent défenseur de la Communauté européenne du charbon de l'acier, instituée après la déclaration Schuman du 9 mai 1950, ainsi que du traité instituant la Communauté Economique Européenne en mars 1957.

Les opinions d'Adenauer concernant l'Europe reposaient sur l'idée que l'unité européenne était essentielle pour inscrire la paix et la stabilité dans la durée.

Grâce à ses talents politiques, à sa détermination, à son pragmatisme et à sa vision claire du rôle de l'Allemagne dans une Europe unie, Adenauer permit à l'Allemagne de devenir et de demeurer une société libre et démocratique. Konrad Adenauer est l'une des personnalités les plus marquantes de l'histoire de l'Europe. L'Europe que l'on connaît aujourd'hui n'aurait pas vu le jour sans la confiance qu'il a inspirée aux autres États européens grâce à la cohérence de sa politique étrangère.



JEAN MONNET

Jean Monnet, né le 09 novembre 1888 à Cognac, a joué un rôle essentiel dans la construction de l'Union Européenne. Convaincu de la nécessité de rapprocher la France et l'Allemagne pour maintenir la paix, il a notamment œuvré en faveur de la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), de la Communauté Economique Européenne (CEE) et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (CEEA ou EURATOM).

Homme politique et conseiller économique français, il fut chargé du **premier plan économique français de modernisation et d'équipement**. Son idée, soumise au ministre des affaires étrangères Robert Schumann, fut rendue publique le 9 mai 1950 sous l'appellation de « Déclaration Schumann ». La grande révolution européenne qui visait à remplacer les rivalités nationales par une union de peuples dans la liberté et la diversité a commencé avec ce texte.

Cette « Déclaration Schumann » représentait l'acte de naissance de l'Union Européenne. L'année suivante, le traité de Paris, qui officialisait l'union de l'Allemagne, de l'Italie, de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et de la France, fut signé le 18 avril 1951.

Jean Monnet fut le président de la CECA de 1952 à 1955. Il continua ensuite à œuvrer pour l'élargissement d'une Fédération Européenne plus ambitieuse dans sa dimension politique.

Il travailla au projet de Communauté Economique Européenne et au projet de coopération nucléaire EURATOM, participant étroitement aux négociations préparatoires des Traités de Rome, signés le 25 mars 1957 ainsi qu'au projet d'élargissement de la Communauté au Royaume-Uni.

Retiré de la vie politique en 1975, il décéda le 16 mars 1979.

Le titre de « Citoyen d'honneur de l'Europe » lui a été décerné.



ALCIDE DE GASPERI

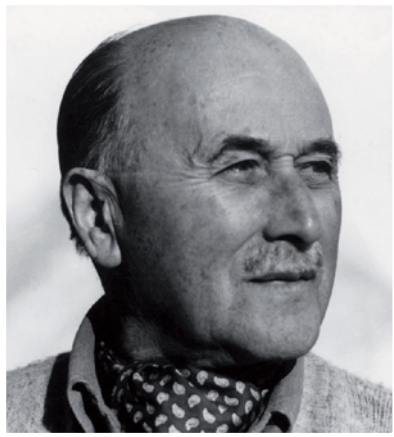
Alcide de Gasperi, né le 03 avril 1881 à Pieve Tesino (actuellement en Italie, à l'époque en Autriche), Président du Conseil italien et ministre des affaires étrangères de 1945 à 1953.

Il milita activement en faveur de l'unification européenne et est considéré comme l'un des pères de l'Europe aux côtés de Robert Schumann, Jean Monnet, Paul-Henri Spaak et Konrad Adenauer. A maintes reprises, il promut des initiatives en faveur de l'intégration de l'Europe occidentale, en travaillant à la réalisation du Plan Marshall et en établissant des relations économiques étroites avec les autres pays d'Europe, en particulier avec la France. En outre, il soutint le « Plan Schumann » pour la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, y voyant un enjeu bénéfique pour l'Italie. Il rêvait d'une fédération européenne non seulement dans le domaine du charbon et de l'acier, mais dans tous les domaines.

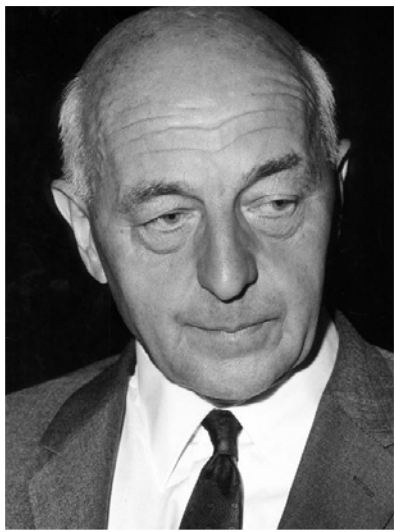
Il encouragea la création de la Communauté Economique Européenne. Même s'il était déjà décédé, (en août 1954), son rôle fut largement salué lors de la signature des traités de Rome le 25 mars 1957.

Les épreuves qu'il vécut sous le régime fasciste et pendant la guerre ancrèrent en lui la conviction que l'unité européenne était nécessaire pour panser les blessures des deux guerres mondiales et éviter que les atrocités du passé ne se reproduisent.

En 1952, il reçut le prix Charlemagne, décerné chaque année depuis 1950 par la ville d'Aix la Chapelle (Allemagne) afin de récompenser une personnalité se distinguant par sa contribution exceptionnelle pour l'unité de l'Europe.



Clouzeaux



SICCO MANSHOLT

Né à Groningen le 13 septembre 1908 (Pays-Bas)

Siccó Mansholt a été agriculteur, résistant, homme politique et premier commissaire européen chargé de l'agriculture. Il a jeté les bases de la politique agricole commune (PAC), une des politiques les plus importantes de la construction européenne.

Le plan formé par Mansholt visait essentiellement à encourager la production en garantissant un prix minimum aux produits agricoles. Sa détermination en faveur de l'Europe et sa forte vision de l'avenir, associée à sa volonté de construire un avenir commun font de lui un véritable Européen.

Au sortir de la guerre, dans un contexte de grave pénurie alimentaire, le poste de ministre de l'agriculture revêtait une extrême importance.

Siccó Mansholt prit des mesures pour restaurer au plus vite la distribution des produits alimentaires, mais il comprit également la nécessité de moderniser l'agriculture afin d'éviter de futures pénuries et de garantir la rentabilité.

Fédéraliste européen convaincu, Siccó Mansholt rêvait d'une politique agricole commune pour l'Europe.

En 1950, il conçoit un plan en vue d'instaurer un marché commun de la production agricole, doté d'une structure dirigeante supranationale.

Ce plan trop ambitieux échoua. Repris par la suite, il inspira la politique agricole de la Communauté Economique Européenne.

Mansholt put concrétiser ses projets lorsqu'il devint commissaire chargé de l'agriculture au sein de la première Commission Economique Européenne.

Ces mesures devaient stimuler la productivité agricole et permettre un approvisionnement stable, garantissant des revenus décentes aux agriculteurs.

PAUL-HENRI SPAAK

Moins connu en France qu'un Jean Monnet, un Robert Schuman et même un Konrad Adenauer, il fut pourtant l'un des principaux artisans de l'unité européenne. Une action qui lui valut, dans son pays, la Belgique, le surnom de « Monsieur Europe ».

Né à Schaerbeek (Bruxelles) en janvier 1899, juriste, Paul-Henri Spaak commence sa carrière politique en 1930 au Parti socialiste. Premier ministre de 1938 à 1939, il se réfugie à Londres en 1940. Membre du gouvernement belge en exil, il plaide pour une alliance des pays d'Europe occidentale. Une idée qui l'amène à poser, en 1941, les bases d'une union douanière entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, projet qui donnera naissance, en 1944, au Benelux.

Premier président de l'Assemblée générale des Nations unies, il sera chef du gouvernement belge de 1946 à 1949, ministre des affaires étrangères de 1954 à 1957, secrétaire général de l'Otan de 1957 à 1961 et ministre des affaires étrangères, de 1961 à 1966.

L'homme est surtout un partisan de l'union de l'Europe. En 1948, il a adhéré au Mouvement Européen, un groupe où l'on retrouve quelques-uns des pionniers de l'Europe, notamment Winston Churchill, Konrad Adenauer et Alcide De Gasperi. Son ambition est alors d'ancrer la Belgique dans le camp des grandes puissances en faisant alliance avec la France et la Grande-Bretagne et en intégrant l'Otan. Dans les années qui suivent la signature du traité de Rome, il se montre un partisan de la supranationalité, s'opposant ainsi aux conceptions françaises défendues par le général de Gaulle qui privilégient, elles, une union politique à caractère confédéral. Il s'oppose également en soutenant l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun... ce qui ne l'empêche pas de peser de tout son poids pour dénouer la crise ouverte en 1965 par la décision française de ne plus siéger au Conseil (crise de la « chaise vide »). Retiré de la vie politique en 1966, il meurt en juillet 1972 à Bruxelles.



LOUISE WEISS

Femme politique, journaliste, pacifiste et militante féministe née le 25 janvier 1893 à Arras.

Mère de l'Europe, Louise Weiss mena un long combat pour l'Europe, les droits des femmes et la paix.

Louise Weiss crée la revue hebdomadaire de politique française et internationale « L'Europe Nouvelle » où elle défend les nationalités opprimées. Elle répand l'idée d'un rapprochement franco-allemand et œuvre en faveur des premiers projets d'Union Européenne. Elle anime un réseau d'hommes politiques français proches du mouvement pan-européen autour de sa revue.

Louise Weiss mena un long combat pour l'Europe, les droits des femmes et la paix. Dès la création de sa revue elle s'intéresse au droit de vote des femmes. Elle estime que l'accession des Françaises au suffrage permettrait d'empêcher une nouvelle guerre.

En 1936, Louise Weiss est candidate symbolique aux élections législatives pour protester contre l'interdiction de vote des Françaises. Elle anime alors l'organisation féministe « La Femme Nouvelle ».

Lors de la séance d'ouverture le 17 juillet 1979, elle prononce en sa qualité de doyenne un discours où elle salue la mémoire des Européens qui l'ont précédée. Elle lance un appel à l'unité en déclarant : « L'Europe ne retrouvera son rayonnement qu'en rallumant les phares de la conscience, de la vie et du droit ». Rentrée dans le rang des députés de 1979 à 1983 elle est membre de la commission parlementaire « culture, jeunesse et sports ». Elle imagine notamment la création d'une université européenne, envisage l'échange généralisé de professeurs ou projette de créer à Strasbourg un musée de l'idée européenne. Ainsi beaucoup de réalisations de l'Union européenne de ces 10 dernières années portent sa trace. Elle décède à 90 ans en 1983.

Lieux-dits d'Aubigny-Les Clouzeaux

D'où viennent les noms de nos lieux-dits ?

La commune d'Aubigny-Les Clouzeaux en répertorie environ 130. Nous évoquerons l'origine de 90 d'entre eux. La toponymie, qui étudie l'origine des noms de lieux, ou toponymes, n'est pas une science exacte, et il faut très souvent employer le conditionnel. Certains noms restent inexplicables, comme Monconseil. D'autres ont une explication évidente, comme Les Volets verts.

La plupart de nos toponymes existaient avant la Révolution. Certains ont disparu, comme La Bécasse d'or aux Clouzeaux. D'autres sont plus récents, comme La Polka.

Le village de Monconseil est passé d'Aubigny aux Clouzeaux.

Nos noms de villages se rapportent le plus souvent aux hommes ou à la nature.

TOPONYMES EN RAPPORT AVEC UN NOM DE FAMILLE

Dans les lieux-dits tirés de noms d'hommes, certains sont facilement repérables : ils sont formés d'un nom de famille auquel on ajoute le suffixe -ière ; La Richardière est la maison ou le domaine d'un certain Richard.

Sur ce modèle, on trouve : L'Audouinière, La Bigaudière, La Frelatière, La Gautronnière, La Girouardière, La Grandinière, La Gustinière, La Guyonnière, La Landronnière, La Mazouinière, La Poiraudière, La Renardière, La Simotière, La Soulinière, Les Tessières, La Vezauzière, autrefois Vesaudière, habitation d'un Vesaud.

La Frelatière

La Grenière peut tirer son nom d'un homme nommé Grenier, ou indiquer l'emplacement d'une grange.

Dans certains cas, le nom de famille a été déformé au fil des ans : La Tignonnière apparaît autrefois sous la forme Quignonnière. La Joustière vient d'un Jousset, comme La Routière d'un Rousset. L'Eratière était autrefois la Leratière, où demeurait un Lerat. L'Embretière était La Lambretière, habitée par un Lambert.

Les Poutrelières sont sans doute une déformation de Proutelières, où habitaient plusieurs Prouteau.

Les Moretelières pourraient tirer leur nom d'une famille Morelet.

Un certain Juste a habité La Justerie, un Froger La Frogerie.

Un moulin d'Aubigny appartenait à un nommé Geay.

Le nom d'Aubigny lui-même, très ancien, désignait le domaine d'un notable gallo-romain nommé Albinus.

TOPONYMES EN RAPPORT AVEC DES ACTIVITÉS HUMAINES

D'autres noms trouvent leur origine dans une activité humaine

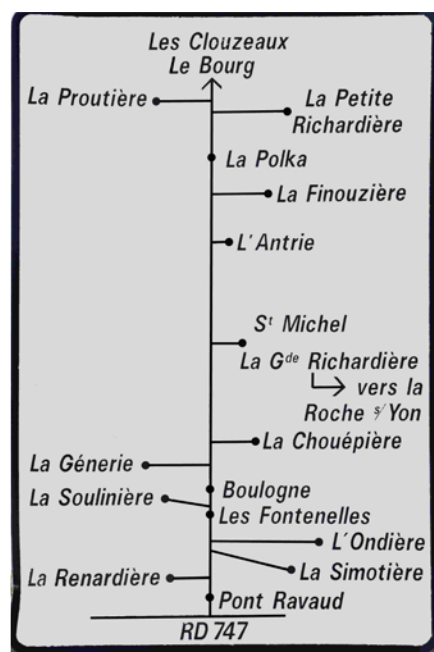
La Pierre Blanche signale souvent l'emplacement d'un menhir.

On compte plusieurs moulins sur la commune ; pendant que certains étaient au moulin d'autres étaient au Four, probablement un four artisanal du XIXe siècle. La Voirie serait à l'origine une verrerie. Certains expliquent les Houillères par le latin ola, marmite ; ce nom rappellerait l'existence d'une ancienne poterie. On a bâti, il y a bien longtemps une Grange, peut-être celle du Prieuré, puis, beaucoup plus récemment, une Gare.

Un terrain réservé aux chasses seigneuriales était une Garenne.

On a tracé des routes comme La Voie, et des carrefours, comme La Belle Etoile. On a aménagé des points d'eau pour divers usages, les Douets.

Les terres étaient soumises à des impôts plus ou moins lourds. La Franchise en était exemptée ; La Surprise était soumise à un impôt spécial.



La Belle Etoile

TOPONYMES EN RAPPORT AVEC LA VÉGÉTATION, LES CULTURES ET LE PAYSAGE

Certains se sont appliqués à entourer leur domaine d'une haie palissée : Le Plessis, Le Palais. On obtenait ainsi des champs bien clos : Les Clouzeaux. Les Ouches étaient des petits terrains clos, à proximité d'une maison, où l'on cultivait en particulier des légumes. La Générie, anciennement Gaignerie pouvait au contraire désigner un ensemble de champs ouverts. Le Feniou et La Finouzière sont en rapport avec le foin.



D'autres ont négligé l'entretien de leur bien, qui a été appelé Ordeville (orde signifiait sale, mal tenu en ancien français). Bellevue, au contraire, soulignait la beauté d'une maison, agréable à voir, plutôt qu'un charmant point de vue.

Certaines terres pauvres restaient incultes : Les Gâts, Le Landreau, La Landette. Le Précou était un pré devenu champ cultivé : -cou est la francisation du latin cultum, cultivé.

D'autres auraient pu servir de prairies, si elles n'étaient pas aussi humides : La Petite Noue, La Malnoue, Les Noues, Le Nouteau. L'Ondière peut désigner un lieu humide ou être une déformation de Landière, lande. Le Moréchet (diminutif de Moricq) était un terrain marécageux.

Le Vert Aiguillon était probablement une pièce de terre en forme de pointe s'enfonçant dans un bois. A Aubigny, les bois étaient rares ; seul Le Grand Bois avait une certaine étendue ; Le Bosquet et Le Petit Bois avaient des dimensions plus modestes.

A Monte-à-Peine, on gravissait à grand peine le chemin en pente. Grand Col et Colette peuvent avoir désigné des collines, mais semblent plutôt tirer leur nom de la proximité de l'Ornay, qu'on appelait aussi la Cole. Ardenne est un nom celtique ; pour certains, il désignait une hauteur ; pour d'autres, un endroit situé près d'un bois de chênes. La Rochette désigne une maison fortifiée plutôt qu'une hauteur rocheuse. La vallée, en ancien français était la vau, ou la vaud, mot qui a donné La Vaud, Lavaud, puis Le Lavaud.

La présence de l'eau est rappelée par La Bellevrie, la belle eau, et probablement La Livraie, anciennement Riveraie. Aux Clouzeaux on trouvait de nombreuses petites sources, Les Fontenelles. La Tinouzière emprunte son nom au ruisseau de la Tinouze, du poitevin tine, terre jaune argileuse. L'Auroire a pu désigner un endroit exposé aux vents ; aure était synonyme de brise en ancien français.

Un lieu-dit pouvait tirer son nom d'un ou de plusieurs arbres remarquables : Les Cerisiers, Le Poirier, La Vergne (l'aulne), Le Pin ou La Pinière (pin parasol). Les Boules sont des bouleaux et La Petite Jarrie rappelle l'emplacement d'un chêne. Le Noiret était un lieu planté de noisetiers. Morteveuille n'a probablement jamais été le théâtre d'un crime affreux. Il pourrait s'agir d'une confusion entre deux mots latins : vetula, petite vieille, et betula, bouleau. On y voyait peut-être autrefois un bouleau mort. La Charrie indique l'emplacement d'un chêne (jarrie) ou d'un chemin charretier.

L'extension des bourgs peut entraîner la disparition de certains lieux-dits, comme La Commodité, aux Clouzeaux. Mais La Tournerie a été conservée dans le nom d'un parc ; le Grand Moulin, dans celui d'une rue. La politique actuelle d'urbanisme, qui essaie d'éviter la dissémination de l'habitat, rend peu probable l'apparition de nouveaux lieux-dits.

Les sources : Nous avons principalement utilisé le Dictionnaire des noms de lieux de la Vendée, de Jean-Loïc Le Quellec, et Les noms de lieux du Poitou, de Pierre Gauthier. Pour Les Clouzeaux, nous nous sommes servi avec prudence de l'article Étude de toponymie régionale : la commune des Clouzeaux, de B-M Henry, paru en 1967 dans l'annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée.

Les Ouches

Le Nouteau

Les écoles publiques à Aubigny

Dans les registres paroissiaux, il est fait mention d'un Lepvraud Vincent, d'un Ricolleau Julien qui sont cités comme régent (maître d'école).

ROY François Aimé, 63 ans, régent, greffier, habitant à Aubigny, est condamné le 6 janvier 1794 à la peine de mort pour avoir « fait partie des brigands, qu'il a porté la cocarde blanche et qu'il a été membre du comité établi et tenu par les dits brigands ». Il a été guillotiné le 25 nivôse an II (14 janvier 1794) aux Sables-d'Olonne.

A Aubigny, sous l'ancien régime, vivaient donc des maîtres d'école. Où faisaient-ils l'école, rien ne permet actuellement de le préciser.

En 1833, le maire répondant à une enquête de la préfecture indique qu'il y a, l'été, de 15 à 20 élèves et l'hiver, de 25 à 30. Il passe un bail avec une dame Landais pour louer « la maison du Tertre comprenant 2 chambres basses, 2 chambres hautes, un cellier et une autre chambre servant actuellement de salle d'école moyennant la somme de 90 francs par an. » et une délibération du 18 août 1833 indique « la dite école qui existe depuis plusieurs années. »

En 1834, la préfecture acte que M. Basin est titulaire du brevet d'instituteur communal et en 1836 le recensement qualifie M. Basin d'instituteur.

Extrait du cadastre de 1842



L'ÉCOLE MUTUELLE

En 1833, une loi dite loi Guizot du nom du ministre de l'instruction publique est promulguée le 28 juin. Elle stipule :
- toute commune est tenue d'entretenir, soit par elle-même soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, au moins une école primaire élémentaire.

- il sera fourni à tout instituteur communal :
1° Un local convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves ; 2° Un traitement fixe, qui ne pourra être moindre de deux cents francs pour une école primaire élémentaire.

- les matières à enseigner sont : l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures.

Elle précise également les éléments de la rémunération que recevront les instituteurs (traitement fixe de 200 francs minimum + une rétribution mensuelle dont le montant sera déterminé par la municipalité et payée par les familles suivant leurs ressources). De plus, la municipalité désignera les élèves dont les parents indigents ne peuvent payer aucune rétribution et qui seront admis gratuitement dans l'école.

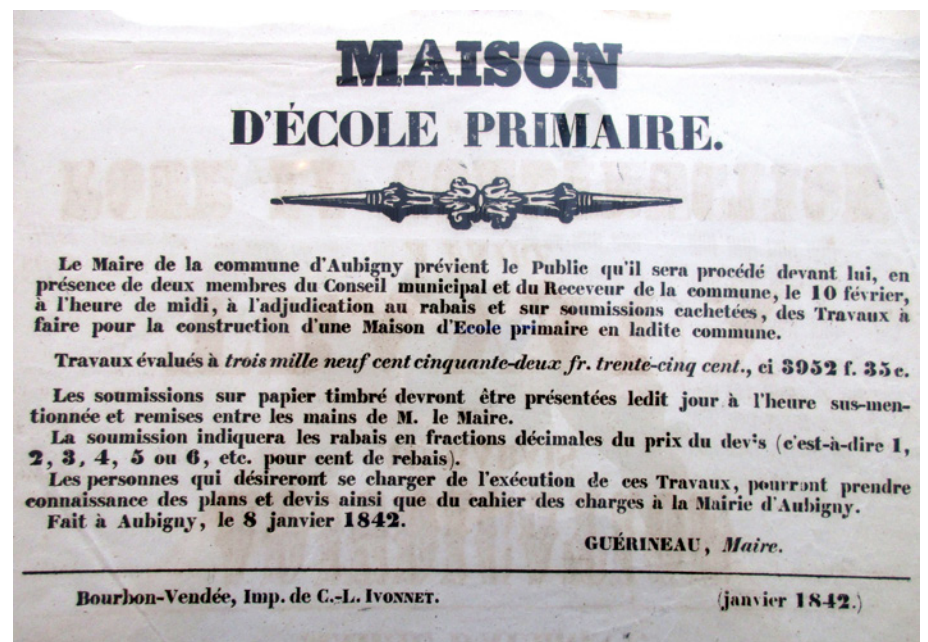
Pour se conformer à la loi et malgré son peu de moyens la municipalité va faire le nécessaire pour construire une école. Pour cela, en 1838, elle achète

un terrain, situé à l'emplacement de la partie ancienne de l'actuelle mairie, pour 420 francs et vote une imposition extraordinaire pour le payer. Mais en 1839, la somme due pour l'achat du terrain n'est toujours pas payée et en 1840, la commune demande une subvention au préfet pour payer les frais d'acte et les intérêts sur la somme de 420 F. Le 07 juin 1840, le maire présente les plans et le devis de 3 952 francs pour la construction d'une maison d'école (il s'agira d'une école mixte). Le conseil municipal assisté des plus

imposés de la commune vote un impôt extraordinaire de 2 500 F. et demande une subvention de 1 500 F. pour réaliser ce projet.

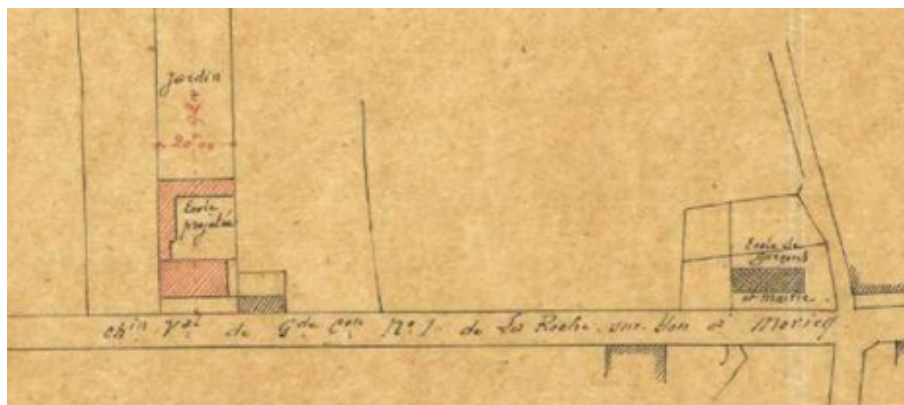
En 1841, le conseil municipal, alors que la maison d'école n'est pas encore construite, se penche sur la rétribution de l'instituteur et sur le nombre d'élèves indigents que l'instituteur sera tenu de recevoir dans sa classe (6 de la commune + 4 de la Boissière). Ce sera un thème récurrent jusqu'aux lois Ferry de 1881 et 1882.

Début 1842, le conseil municipal constate qu'en raison de « diverses



1842 - Affiche pour l'adjudication de la maison d'école

Plan dressé en 1875 pour l'édification de l'école des filles (en rouge).
École des garçons et mairie en gris à droite



CRÉATION D'ÉCOLE POUR LES FILLES

En 1850, une loi dite loi Falloux rend obligatoire la création d'une école de filles dans les communes de plus de 800 habitants.

Les matières à enseigner restent les mêmes que celles prévues par la loi de 1833. A ces matières obligatoires peuvent s'ajouter : l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques, les éléments de l'histoire et de la géographie, des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle, applicables aux usages de la vie, des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène, l'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire, le chant et la gymnastique. En outre pour les écoles de filles, l'enseignement des travaux à l'aiguille est obligatoire.

En 1851, sur la demande de l'instituteur, une cloison est construite pour séparer les enfants des deux sexes.

En 1853, à la demande de plusieurs habitants notables ou pères de familles de jeunes demoiselles, le conseil demande à ce qu'il soit nommé une institutrice « *en considérant tous les avantages qui en résulteront plus tard pour les jeunes demoiselles sous le rapport de l'instruction, les travaux manuels, la morale, la décence (car alors il n'y aura plus réunion des filles et des garçons en le même local)* ». Le conseil, à l'unanimité, demande que l'institutrice soit choisie parmi les demoiselles laïques et non religieuses et s'engage à tenir prêt un logement convenable aux frais de la commune.

Ensuite, un local est loué à un M. Bonneau pour une durée de 7 ans pour servir de maison d'école pour les filles.

En 1856, le conseil constate qu'il n'est pas en mesure de payer la somme prévue pour la rémunération (100 francs) de l'institutrice tout comme le loyer (70 francs) et souhaite imposer les plus aisés, mais ceux-ci ne répondent pas à la convocation

La situation ne sera réglée qu'en 1861 par le vote d'une augmentation des impôts.

En 1866, une lettre de l'inspecteur d'académie relayée par le préfet signale le mauvais état de la maison d'école des filles. La municipalité devant l'impossibilité de trouver dans le bourg un local convenable et la commune n'ayant pas les moyens de construire une école, décide que l'institutrice fera provisoirement son école dans la chambre principale de la maison qu'elle habite.

En 1867, une nouvelle loi dite loi Duruy donne la possibilité de rendre l'école gratuite, le financement étant éventuellement réalisé au moyen d'une imposition pouvant aller jusqu'à 4 centimes additionnels sur les 4 impositions directes dites les 4 vieilles (à savoir : contribution foncière, contribution personnelle mobilière, patente, impôt des portes et fenêtres). Elle rend obligatoire également l'enseignement de l'histoire et de la géographie qui n'était jusqu'alors que facultatif.

Le conseil vote donc une résolution pour demander la gratuité pour l'école des garçons, d'autant plus que M. de St-Meleuc, conseiller, offre de payer les sommes nécessaires pour cette gratuité. Mais l'accord de la préfecture n'est pas obtenu. Cette même année, l'instituteur ouvre gratuitement des cours pour les adultes. En 1869, le conseil souhaite régulariser la situation et sollicite une aide de la préfecture pour rétribuer l'instituteur pour ces cours.

Survient alors la guerre de 1870/1871. Le 4 septembre l'empereur Napoléon III étant prisonnier, la IIIe république est proclamée. Le 19 novembre 1870, le conseil vote un impôt de 7 centimes additionnels pendant 10 ans sur les 4 contributions directes, impôt destiné à financer les dépenses d'équipement, d'habillement et de solde des gardes nationaux du département mobilisés.

suppressions faites sur le plan précédent au détriment de la solidité, attendu en outre que les suppressions ont été portées sur le prix de la main d'œuvre et que le prix ainsi réduit pas un des entrepreneurs présents n'a voulu faire de soumission même au taux de la mise à prix ». Il se voit donc obligé d'augmenter l'imposition votée en 1840. Enfin, après trois tentatives d'attribution des travaux infructueuses, le 18 avril 1842, les travaux sont adjugés pour 4 717,98 frs à M. Biroteau, entrepreneur à Bourbon Vendée.

Fin 1842, une lettre du préfet précise qu'un hangar (préau) pour abriter les élèves pendant les récréations est nécessaire. Le conseil municipal vote donc pour cette construction. A l'été 1843, l'école est enfin achevée. En août 1843, le conseil municipal vote une somme de 120 francs pour aider à la construction d'une cuisine « sous réserve que l'administration supérieure s'engage à pourvoir à l'insuffisance de la somme ci-dessus votée » (le devis ne sera approuvé qu'en 1844). Toujours en août, un état descriptif du mobilier de l'école nous apprend qu'il y a : 4 tables munies de leurs bancs, 1 tableau noir, 1 estrade, 2 bancs, 4 tringles destinés à soutenir les tableaux plus une tablette destinée à supporter les livres. Le conseil décide « *en outre qu'il serait nécessaire que les tables fussent munies d'encriers qui devraient être au nombre de dix-huit, ignorant le prix de ces encriers mais exigeant qu'ils doivent être en plomb comme moins fragiles* ».

En 1844, de petites réparations sont déjà nécessaires (cloison, gouttières). Par contre, le conseil municipal constate qu'un poêle pour chauffer l'école ne serait pas inutile mais considère que la commune n'a plus les moyens de payer cette acquisition et sollicite l'aide du préfet.

Mais en 1847, le poêle n'est toujours pas acheté « *il serait de la plus grande urgence d'avoir un poêle à l'école primaire de cette commune, pour la santé des élèves, attendu que dans les temps de pluie l'eau suinte le long des murs ce qui fait que les tableaux sont tous pourris et qu'on a été obligé de les renouveler, que les soliveaux et le plancher sont aussi moisis.* »

En 1850, l'instituteur M. Basin ayant démissionné, le conseil émet le vœu que ce soit un instituteur laïc qui soit nommé et recommande M. Driau qui officie déjà depuis près d'un an.

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE POUR LES FILLES

En 1872, vu le nombre croissant des enfants qui fréquentent l'école des garçons, il s'avère nécessaire d'agrandir la classe et il sollicite une aide la plus large possible auprès de l'administration supérieure.

Par la loi du 11/09/1871, le gouvernement décide que l'impôt levé en 1870 pour financer la défense nationale serait restitué aux communes et qu'il serait employé pour des travaux urgents.

En 1873, le conseil décide donc d'utiliser le montant de cet impôt pour l'achat d'un terrain et l'édification d'une école de filles.

Mais le montant de la construction est estimé à 10 000 francs. Or l'impôt se monte à 4 000, des économies sévères permettront de rajouter 2 000 frs. Il sollicite donc un secours de 4 000 frs.

En dehors de la construction d'une école de filles, il s'avère aussi indispensable de créer une cour de récréation avec un hangar (préau), le précédent ayant été utilisé pour agrandir la salle de classe de l'école des garçons qui est fréquenté par plus de 70 élèves (leur nombre a augmenté d'un tiers en 2 ans).

Finalement, pour la construction de la classe, de la maison, des servitudes de la rémunération de l'architecte, l'achat de mobilier, l'estimation est portée à un peu plus de 13 400 francs. Ces frais seront couverts par l'impôt précité, un

impôt supplémentaire de 16 centimes sur les 4 contributions directes pendant 4 ans et une aide de l'état de 4 100 francs.

Le projet est approuvé le 28 février 1875. La construction est réalisée fin 1875, début 1876. Mais la commune doit faire face à d'énormes difficultés financières, d'autant plus que certains travaux indispensables n'ont pas été prévus telles que pompe et bassin de lavage pour les enfants.

En 1878, M. de St Meleuc, maire, offre de payer une annuité sur le remboursement de l'emprunt réalisé pour la construction de l'école.

A suivre ...

04 novembre 1918

Ci-après est relaté le combat du 04/11/1918 mené par le 125e Régiment d'Infanterie. C'est pendant ce combat que le dernier cluzélien tué à l'ennemi est tombé.

Dans la nuit du 03 au 04 novembre, les 1er et 3e bataillons du 125e Régiment d'Infanterie (125e RI) faisant partie de la 152e Division d'Infanterie sont venus respectivement à Hannapes (25 km NE de St Quentin dans l'Aisne) et dans le ravin NO d'Hannapes. Ils sont en place à 03h00.

A 5h45, l'artillerie ouvre le feu sur les organisations ennemies à l'est du canal (de la Sambre à l'Oise) et exécute des tirs à obus fumigènes sur les abords immédiats du canal.

Sous la protection de ces tirs, le génie jette immédiatement 18 passerelles dont 2 vont être détruites par l'artillerie ennemie, sur le canal

Le 2e bataillon franchit aussitôt le canal et nettoie le village d'Hannapes (partie est) ou il fait de nombreux prisonniers puis continue sa progression au nord de la vallée de l'Iron. Sur sa gauche, le 46e RI n'ayant pu passer suffisamment en nombre le canal, le 3e bataillon est poussé pour couvrir le flanc gauche du 2e.

Vers 9h, le 3e bataillon prend le relais du 2e bataillon en pointe de l'attaque. Le 2e bataillon couvre alors le flanc gauche du 3e.

La résistance de l'ennemi s'accroît

aux abords de la route nationale de Marle à Valenciennes (actuellement D 946) que le 125e enlève et dépasse à 11h, après une préparation d'artillerie de 30 minutes

A 14h30, le 125e attaque le 4e objectif (ligne lisière ouest de Dorengt / lisière O d'Iron) Il est arrêté sur la ligne cote 144, montée NO d'Iron par des feux de mitrailleuses. Il tente de s'infiltrer dans les ravins nord d'Iron mais se heurte partout à une vive résistance de l'ennemi et ne peut progresser

En fin de journée, le 125e RI est sur une ligne lisière Ouest de Dorengt / lisière Ouest d'Iron.

Il a fait 504 prisonniers dont 15 officiers. Il a pris 5 canons de 105,

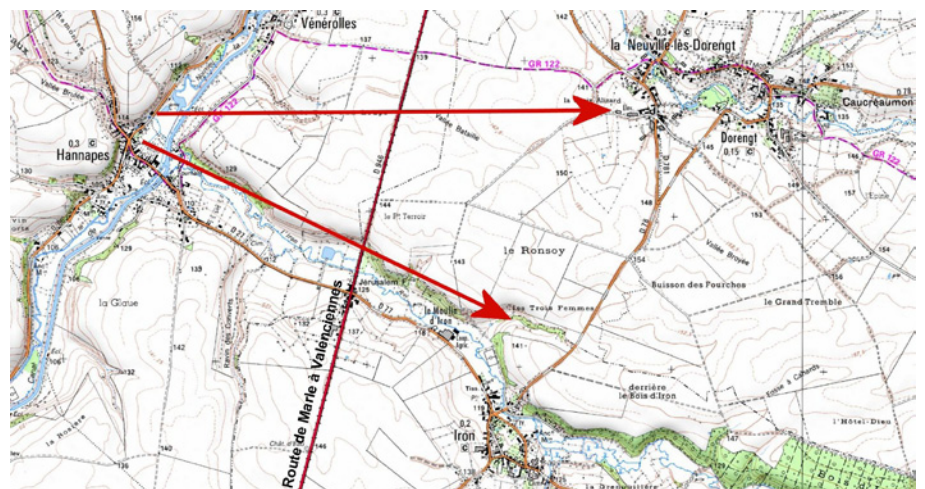
4 canons de 77, 5 minenwerfer (obusier), 6 mitrailleuses lourdes, 13 mitrailleuses légères, 4 fusils anti-tanks et un nombre important d'armes légères qui n'ont pu être dénombrées

Il a perdu 10 hommes tués dont 1 officier et 39 blessés dont 2 officiers.

C'est au cours de ces combats, une semaine avant l'armistice du 11 novembre, qu'est tombé au champ d'honneur le dernier soldat cluzélien tué à l'ennemi.

Il était né le 5 mai 1896 au village de l'Embretière de Pondevie Auguste et de Gautier Marie Louise.

Il s'appelait Pondevie Ferdinand Raymond Aimé (sur le monument aux morts il est porté : Pondevie Raymond).



Flèches rouges Axes de l'attaque du 125e RI

REMERCIEMENTS Nous tenons à remercier la municipalité d'Aubigny-Les Clouzeaux ainsi que toutes les personnes qui, par leurs écrits, leurs documents ou leur mémoire ont permis la réalisation de ce journal. En espérant que la lecture vous en a été agréable, la commission histoire des Sages se fera un plaisir de recevoir toute suggestion pour les numéros à venir. Tél. : 02 51 98 70 15.